

Fédération Française de Jeu de Dames
Championnat de France des jeunes
(- de 20 ans)
Cadence : semi-rapide

REGLEMENT OFFICIEL

Article 1. Règlement international

Les règles du jeu de dames international (100 cases) sont appliquées, sauf pour la cadence de jeu et le départage des joueurs ex-aequo.

Article 2 : Organisation du championnat

Le championnat de France des Jeunes est organisé tous les ans sous les auspices de la Fédération française du jeu de Dames en collaboration avec une ligue et un club volontaire.

Article 3 : Annonce de la compétition

Les informations principales de la compétition doivent parvenir aux joueurs, clubs et ligues au minimum deux mois avant le championnat de France. Les informations doivent également se trouver sur le site internet de la FFJD <http://www.ffjd.fr/Web> ainsi que sur le site officiel du championnat de France des jeunes http://dammeur.com/France_jeunes2010/index.htm ou se trouve le programme plus détaillé.

Article 4 : Arbitrage

Un ou plusieurs arbitres seront responsables de l'application des dispositions règlementaires.

Article 5 : Homologation

Cette compétition nationale est homologuée par la FFJD pour le classement officiel des joueurs semi-rapides au coefficient 5.

Article 6 : Durée du championnat

Cette compétition se déroule sur trois jours :

Le samedi après-midi, le dimanche toute la journée, et le lundi matin. Selon les années, ces journées peuvent également être remplacées par trois autres jours en fonction du calendrier.

Article 7 : Périodes du championnat

7.1 - Elle peut changer d'une année à l'autre en fonction des week-ends de trois jours disponibles. La période février - mars - avril - mai est privilégiée. Si aucun week-end de trois

jours favorable à toutes les zones Françaises n'est disponible, la période des vacances de Pâques devra être choisie.

7.2 - Etant donné que les vacances scolaires des trois zones Françaises ne tombent pas en même temps, les joueurs d'une zone, indépendamment de leur volonté, seront forcément obligés de manquer une journée de classe pour participer à cette compétition. Dans la mesure du possible, (en fonction des candidatures des villes organisatrices) il faut essayer de faire en sorte que d'une année à l'autre, les mêmes zones ne soient pas lésées.

Article 8 : Frais d'inscriptions

Un délai d'inscription est signalé aux futurs participants. Il est généralement fixé entre quinze jours et un mois avant le début de la compétition. Ce délai peut varier d'une année à l'autre en fonction des dates de réservations exigées par les centres d'hébergement ou hôtels proposés aux participants et accompagnateurs. Plusieurs formules d'hébergement (avec des prix différents) sont proposées à la fois aux accompagnateurs et aux joueurs

Formule joueurs locaux :

Droit d'inscription simples ou Droits d'inscriptions + 2 repas le midi. Les joueurs sont indépendants au niveau de l'hébergement et du reste des repas.

Formule Hébergement libre joueur :

Droit d'inscription + 2 repas le midi. L'hébergement est laissé au libre choix

Formule Complète joueur :

Droit d'inscription + hébergement 2 nuits + 2 petits déjeuners + 4 repas (du samedi soir au lundi midi). Il existe la même formule pour les accompagnateurs mais avec les frais d'inscription en moins.

Article 9 : Licences et nationalités

9.1 - Le championnat de France des jeunes est ouvert à toutes les nationalités (Françaises mais aussi étrangères) à condition que tous les participants soient licenciés à la Fédération Française de jeu de Dames. (Licence loisirs non valable).

9.2 - La licence FFJD est obligatoire. Si un joueur inscrit n'est pas licencié, il devra s'acquitter de cette dette auprès d'un responsable de club, de ligue, du trésorier FFJD, de l'arbitre de la compétition ou de l'organisateur avant le début de l'épreuve.

Article 10 : Catégories

Cinq catégories d'âges sont constituées selon les critères de la FFJD :

En juniors, il faut s'assurer de ne pas avoir vingt ans au 31 décembre de l'année en cours.

Juniors	(17-18-19 ans)
Cadets	(14-15-16 ans)
Minimes	(12-13 ans)
Benjamins	(10-11 ans)
Poussins	(-10 ans)

Article 11 : Système de rencontres

Le championnat peut se disputer selon plusieurs systèmes en fonction du nombre de joueurs par catégories : Le système toutes rondes (tous les joueurs se rencontrent), le système suisse (les joueurs ayant à peu près le même nombre de points se rencontrent), le système par qualification (plusieurs parties à jouer avant de déterminer les poules finales). Les joueurs d'un même club (ou même ligue) doivent se rencontrer, dans la mesure du possible, lors des 5 premières rondes.

Article 12 : Cadences de jeux et notations

12.1 - Juniors - Cadets - Minimes

Pendules et notations obligatoires par les joueurs eux-mêmes jusqu'au 40^{ème} temps.

Juniors et Cadets : Damiers non numérotés. L'utilisation d'un diagramme numéroté est autorisée.

Minimes : Damiers numérotés

Les cadences varient en fonction du nombre de parties à jouer par catégories.

Le système Fischer (temps fixe au départ + temps ajouté à chaque coup) est privilégié.

Les cadences généralement utilisées sont les suivantes :

30 mns + 15 sec par coup (environ 0h45mns par joueur) soit à peu près 1h30 la partie.

20 mns + 20 sec par coup (environ 0h40mns par joueur) soit à peu près 1h20 la partie

12.2 - Benjamins

Pas de pendule mais notation des parties obligatoire par les joueurs eux-mêmes.

Damiers numérotés.

Si une partie s'avère trop longue l'arbitre peut décider d'attribuer une pendule aux joueurs afin que la partie se termine plus vite. La cadence de jeu est choisie par l'arbitre.

12.3 - Poussins

Pas de pendules et pas de notation des parties.

Un adulte peut néanmoins s'il le désire (entraîneur par exemple) noter les parties.

Si une partie s'avère trop longue l'arbitre peut décider d'attribuer une pendule aux joueurs afin que la partie se termine plus vite. La cadence de jeu est choisie par l'arbitre.

Article 13 : Matériel

Il est prêté par la ligue organisatrice et le club organisateur et complété éventuellement par la FFJD. Il peut être complété si nécessaire par le matériel d'une autre ligue.

Le matériel est constitué de Damiers, pions, pendules, nappes, badges d'arbitres, chevalets...

Des damiers non numérotés sont utilisés pour les catégories Juniors, cadets et minimes.

Des damiers numérotés sont utilisés pour les catégories benjamins et poussins.

Article 14 : Feuilles de match

Elles sont fournies par la fédération Française de jeu de dames

Article 15 : Placement des joueurs

Avant le début de chaque ronde, des feuilles de notation sont placées à côté du damier.

Des chevalets portant les noms des joueurs sont placés à côté de la pendule.

Au signal de l'arbitre les joueurs doivent s'asseoir à l'emplacement indiqué par le chevalet.

Les parties ne peuvent pas commencer tant que l'arbitre n'en a pas donné l'autorisation.

Article 16 : Transmission des résultats

Dès la fin de la partie le joueur ayant gagné (ou le joueur ayant les blancs en cas de remise) remet les feuilles de notation signées à l'arbitre.

Le perdant (le joueur ayant les noirs en cas de remise) replace le jeu dans sa position initiale.

Article 17 : Fin de parties

17.1 – Conformément à l'article IV du règlement semi-rapides de la FMJD en vigueur, exception faite, s'il n'y a pas de phase de jeu en cours, la fin de partie opposant une dame à trois dames ou moins n'est pas jouée et est déclarée égale (remise).

17.2 – De même, la partie est déclarée remise (nulle) à partir du moment où il a été constaté vingt-cinq déplacements consécutifs de dames sans aucun déplacement de pion.

17.3 – Quelque soit la catégorie, la notation des parties reste obligatoire même s'il s'agit de la fin de partie. La règle du « zinot » n'est pas applicable car un certain temps est toujours ajouté au temps restant du joueur ce qui lui laisse le temps de noter les déplacements de pièces.

Article 18 : Attribution des points

Victoire	:	3 points
Nulle	:	2 points
Défaite	:	1 point
Forfait	:	0 point

Article 19 : Attribution du titre de « champion de France »

19.1 - A l'issue du championnat, le joueur ayant totalisé le plus de point dans sa catégorie remporte la compétition qu'il disputait.

19.2 - Seuls les joueurs de nationalité Française peuvent porter le titre de « Champion de France » ou « vice-champion de France ».

19.3 - Si les joueurs terminant aux deux premières places de l'épreuve ne sont pas de nationalité française, il seront déclarés vainqueur et vice-vainqueur de leur catégorie respective mais ne pourront pas porter les titres de « champion de France » ni de « vice-champion de France » et ne pourront également pas représenter la France aux compétitions internationales conformément au règlement de la Fédération mondiale de jeu de Dames.

19.4 Quelque soit les positions finales dans le classement, les deux premiers joueurs de nationalité française porteront les titres de « champion de France » et « vice-champion de France » et représenteront la France dans les compétitions officielles internationales.

Article 20 : Départage des ex-aequo

20.1 - Pour les trois premières places : (à deux joueurs)

- une partie « blitz » de 10mns par joueur pour déterminer le vainqueur
- si remise une deuxième partie « blitz » à 5mns par joueur.
- si remise comparaison du plus grand nombre de victoires dans la compétition
- si nombre de victoires identique, résultat entre les deux joueurs
- si remise, comparaison des résultats face au meilleur joueur classé suivant et ainsi de suite si toujours identiques...
- puis calculer les points attribués par le système du sorn-born berger

- puis comparer les capitaux points des joueurs en favorisant le moins élevé.
- Tirage au sort

20.2 – Au delà de deux joueurs ex-aequo :

- Tous les joueurs se rencontrent à 5mns + 3sec par coup.
- Si pas de vainqueurs, comparaison du plus grand nombre de victoires...

20.3 - Pour les places d'honneurs :

- A partir de la 4^{ème} place il n'y a pas de parties « blitz » à disputer.
- Il faut appliquer les différents systèmes ci-dessus

Article 21 : Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture avec les vérifications d'identité et de licences FFJD se déroulera à 13h00 pour procéder ensuite au tirage au sort. Le programme du championnat sera présenté à l'ensemble des joueurs et spectateurs. Certains points du règlement seront rappelés aux joueurs. Si l'organisation en éprouve le besoin, le tirage au sort peut-être réalisé après la date limite d'inscription (donc avant le 1^{er} jour de la compétition) afin de faciliter l'impression des tableaux de résultats sur des brochures d'accueils.

Article 22 : Comportement des joueurs et du public

22.1 - Il doit être exemplaire et irréprochable. Le règlement doit être respecté par tous. Tant que sa partie n'est pas finie, un joueur n'a pas le droit d'en parler autour de lui ni de commenter les autres parties en cours. Le silence dans la salle est de rigueur. Un joueur entravant les règles du jeu de dames ou ayant un comportement inacceptable peut se voir sanctionné.

22.2 - Les diverses sanctions peuvent aller d'un simple avertissement à l'exclusion de la compétition en passant par des amendes fixées ultérieurement par la FFJD.

22.3 - Les spectateurs et entraîneurs n'ont le droit ni d'intervenir, ni de faire des commentaires sur les parties en cours. Il est interdit de fumer dans les salles de jeu. Les téléphones portables devront être éteints afin de ne pas gêner les compétiteurs.

Article 23 : Remise des récompenses

La cérémonie de la remise des récompenses se déroule le dernier jour de la compétition aux environs de 14h30.

Tous les participants du 1^{er} au dernier de toutes les catégories doivent être récompensés. (Coupes, trophées, médailles, diplômes). Les trois premiers de chaque catégorie doivent obtenir au moins une coupe.

Les trophées particuliers sont également remis :

Trophée Marc LIBOUROUX : Il est remis pour un an au nouveau champion de France Junior. Son nom sera gravé sur le trophée.

Trophée Cyril GUIGNARD : Il est remis pour un an au meilleur club Français de jeu de dames des moins de vingt ans (voir conditions d'attributions page 6).

Trophée FEMININ : Il est décerné définitivement à la meilleure féminine du championnat de France des jeunes toutes catégories confondues.

Trophée ESPOIR : Il est décerné définitivement au plus jeune participant du championnat de France des jeunes toutes catégories confondues.

Trophée de la plus belle combinaison : Il est remis définitivement à la plus belle combinaison exécutée lors du championnat de France des jeunes. Un jury composé de joueurs adultes détermine la plus belle combinaison.

Article 24 : Financement de la compétition

L'ensemble des frais de la compétition est couvert à la fois par les frais d'inscriptions payés par les joueurs, et les subventions obtenues par le club et la ligue organisatrice (sponsors, organismes publics, municipalité, conseil général, conseil régional...).

L'ensemble des frais de la compétition représente entre autres le paiement des récompenses, de l'hébergement, des petits déjeuners, des repas, frais d'arbitrages, fournitures de bureau, frais postaux, frais de téléphone, frais d'imprimerie...

Article 25 : Surclassement d'un joueur

Il est possible par un club de demander à surclasser un de ses joueurs.

Cette demande doit être écrite (courrier, mail...) et adressée au directeur du championnat de France des jeunes avant la date limite d'inscription.

Elle doit justifier les raisons de cette demande et y joindre le palmarès du joueur.

Le directeur du championnat de France des jeunes fera suivre cette sollicitation au président de la FFJD, au vice-président délégué à la jeunesse, à l'arbitre de la compétition et à l'organisateur local.

Avant le début de la compétition, une réponse commune sera apportée par ces cinq personnes.

En cas de refus un argumentaire sera apporté au club demandeur.

La décision prise par la FFJD est irrévocable.

Article 26 : Archivage des précédentes éditions

Le classement final par catégories des précédentes éditions se trouve sur le site internet suivant : http://dammeur.com/France_jeunes

Article 27 : Divers

Toute question, problème éventuel non évoqué dans ce règlement sera examiné par l'arbitre principal avec l'accord du Comité d'organisation.

* * * * *

TROPHEE CYRIL GUIGNARD CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Ce trophée a été offert à Compiègne en juin 2003 par le club de la Roche sur Yon (vendée) en mémoire d'un ancien junior décédé Cyril Guignard.

Il récompense tous les ans le meilleur club formateur Français des moins de vingt ans.

Il est remis au club vainqueur lors de la remise des prix du championnat de France des jeunes.

Le club remportant le trophée est celui qui totalise le plus de points en fonction des 4 critères d'attribution suivants :

1 : Points de participations

Le nombre total de joueurs présentés au championnat de France des jeunes (toutes catégories confondues) apporte des points au club.

1 joueur	1 point
2 ou 3 joueurs	2 points
4, 5 ou 6 joueurs	3 points
7, 8, 9 ou 10 joueurs	4 points
11 joueurs et +	5 points

2 : Points par catégories

Présenter au moins 1 joueur dans chaque catégorie apporte également des points au club. Les catégories Cadets et Juniors apportent 1 point de plus que les Poussins – Benjamins et Minimes car il est plus difficile de présenter des joueurs dans les catégories plus âgées.

Poussins	1 joueur ou plus	1 point
Benjamins	1 joueur ou plus	1 point
Minimes	1 joueur ou plus	1 point
Cadets	1 joueur ou plus	2 points
Juniors	1 joueur ou plus	2 points

3 : Classement final – podium

Le résultat final des joueurs est prépondérant pour apporter des points au club. Etre sur le podium prouve la qualité du ou des joueurs et apporte donc plus ou moins de points au club en fonction de la place obtenue et ce quelque soit la catégorie.

1 ^{ère} place	6 points
2 ^{ème} place	5 points
3 ^{ème} place	4 points

Exemples : Un club ayant des joueurs terminant aux 3 premières places obtiendra 15 pts. De même, un club ayant des joueurs à la 1^{ère} place Juniors et Poussins par exemple marquera 12 points.

4 : Classement final – places d'honneur

A titre d'encouragement, les clubs n'ayant pas obtenu de points « podium » peuvent bénéficier de points de « classement » grâce aux places suivantes dites « d'honneur » (de la 4^{ème} place à la 6^{ème}).

Il est néanmoins indispensable, pour acquérir ces points, qu'aucun joueur du même club, dans une même catégorie, ne figure sur le podium (même un seul).

D'autre part, les points distribués pour les places d'honneur ne le sont qu'une seule fois par catégorie pour un même club.

4 ^{ème} place	3 points
5 ^{ème} place	2 points
6 ^{ème} place	1 point

Exemples : En juniors, un club n'a pas de joueurs sur le podium mais possède des joueurs terminant 4^{ème} et 5^{ème}, le club bénéficiera donc de 3 points. Ce même club, obtient en cadets les 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} place. Il ne bénéficiera pas des points de « classement » car il a déjà obtenu les points de « podium » grâce à la seconde place.

Comptabilisation des points

Pour comptabiliser l'ensemble de tous ces points, le tableau ci-après a été créé sur excel. Le tableau vierge est fourni par mail par la FFJD.

* * * * *